



Elaboration du schéma culturel du Pays Cœur d'Hérault Réunions thématiques

Compte-rendu de la réunion ARTS PLASTIQUES 2 Jeudi 08 novembre 2007 à 18h - LODEVE

Etaients présents :

Anne VANNIER-DRUSSSEL

Annick DUCROT, « Annick et Charly »

C. Uzitof BROU, plasticien 9x9 au 29

Carine TARA, Agent de Développement - Agence culturelle Cœur d'Hérault (Conseil Général de l'Hérault)

Caroze VAN DE POLL, artiste - Association « Au bol chantant »

Catherine SEMPREZ, artiste

Eric THIERY, formateur CEMEA

Gérard SAEZ, sculpteur

Hugues PETERELLE, plasticien - Cie Carambole

Joan BEALL, Association Eaux Fortes & Cie

Johanna BACHLER SMIETANSKI, peintre

Marie-Laure GENTON, Tiers Lieu APP du Lodévois

Mathieu DARDE, animateur Les Tas d'Urgence

Maurice BEAUQUIER, Président de l'association des arts plastiques du Clermontois

Nicole ALESSANDRI, adjointe au maire de Villeneuve

Serge KALINOWSKI, artiste

Animation :

Jean-Louis LACROIX, Président du collège « Cadre de vie, gestion de l'espace » du Conseil de Développement du Pays Cœur d'Hérault

Magali LEON-PHILIP, Chargée de Développement Culturel - Pays Cœur d'Hérault

Proposition de déroulement :

- 1) Accueil / présentation du contexte de la réunion
- 2) Elaboration collective d'objectifs et de pistes d'actions, à partir des éléments du diagnostic validés lors de la première réunion
- 3) Hiérarchisation des objectifs

1) Accueil / présentation du contexte de la réunion

Magali LEON-PHILIP, Chargée de développement culturel au Pays Cœur d'Hérault, remercie les participants de leur présence. Elle présente le contexte de cette réunion :

A partir des éléments du diagnostic validés lors de la première réunion « arts plastiques » qui s'est déroulée le 04 octobre, il s'agit aujourd'hui de dégager des objectifs et pistes d'actions qu'il serait souhaitable d'intégrer dans le projet culturel du Pays Cœur d'Hérault 2008-2013.

A partir de ces réunions de concertation, le projet global qui en sera issu permettra aux partenaires financiers du Pays de se positionner sur les actions. Ce schéma devra établir ce qu'il faudrait pour ce territoire en termes de structuration, de diffusion et d'équipements ; l'objectif sur le long terme étant d'apporter à ce territoire une plus-value identitaire, sociale et économique.

Le rôle du Pays, à travers ce schéma culturel, est de faire remonter les attentes pour bâtir un projet global. Il encouragera les partenaires institutionnels et accompagnera les démarches. Même si le Pays peut être

Pays Cœur d'Hérault

18 avenue Raymond Lacombe 34800 CLERMONT L'HERAULT

Téléphone : 04.67.44.39.74 / Télécopie : 04.67.44.38.97

Messagerie électronique: contact@coeur-herault.fr / site Internet : www.coeur-herault.fr

maître d'ouvrage de certaines actions de structuration, la majeure partie des opérations s'appuiera sur des porteurs de projets tels que communautés de communes, communes, associations, etc.

2) Elaboration collective d'objectifs et de pistes d'actions

A la lecture des comptes-rendus des premières réunions sur les arts plastiques qui se sont déroulées le 04 octobre 2007 à Octon, l'objectif est ici de se mettre d'accord sur des orientations générales à partir desquelles le Pays pourrait structurer et développer son projet culturel (actions faisables et actions souhaitables).

A partir des éléments de l'état des lieux validés précédemment, il a été dressé les objectifs et actions suivants :

	OBJECTIFS 2008-2013	ACTIONS EVOQUEES
EDUCATION ARTISTIQUE	Développer la pratique artistique et la sensibilisation des publics	- Créer des ateliers de pratiques ou « atelier d'art public ». - Développer la communication autour des résidences d'artistes.
CREATION	Mieux connaître et valoriser les artistes du territoire / Améliorer les conditions de création	- Recenser les artistes du territoire et mettre la base de donnée sur Internet. - Promouvoir l'achat d'œuvres d'art sur Internet. - Réhabilitation de friches en « ateliers de création ».
DIFFUSION	Coordonner et valoriser les lieux de diffusion	- Editer un document recensant les ateliers et artistes du territoire + évènement pour lancer le document. - Référencer les lieux de diffusion disponibles.
EQUIPEMENTS CULTURELS	Doter le territoire d'un équipement structurant à l'échelle du Pays	- Créer une structure permanente de création et de diffusion avec artothèque : développement de PARC à Octon ?

Il est demandé aux participants de corriger/compléter et valider les objectifs (stratégie culturelle du Pays). Pour les atteindre, 2-3 actions sont à dégager.

Commentaires :

1) L'éducation artistique et l'aide à la création

L'idée d'ateliers de pratiques entourés par des artistes apparaît comme prioritaire. Cela permet en effet de sensibiliser et d'éduquer le public (notamment préparer le public à devenir acheteur), tout en apportant un complément de revenus aux artistes qui peuvent ainsi créer.

La création d'ateliers renvoie à un statut juridique particulier. L'idée serait de concevoir des écoles d'arts plastiques sur le modèle des écoles de musique.

Action identifiée : création d'une ou plusieurs « écoles » d'arts plastiques.

2) La diffusion

Il existe un décalage entre l'offre et la demande sur ce territoire. Les artistes ont du mal à commercialiser leur art : cela peut être amélioré en partie grâce à l'éducation des publics. La création d'une « artothèque » participerait à augmenter la vente d'œuvres : plusieurs lieux « publics » sur le territoire, liés au tourisme par exemple (hébergements, restaurants, caveaux...) pourraient accueillir des œuvres. Il faudrait s'appuyer sur le réseau touristique diffus sur le territoire pour commercialiser l'art. L'idée d'une artothèque présente donc deux avantages : éducation des publics et commercialisation des œuvres. Ce projet est d'autre part

Pays Cœur d'Hérault

18 avenue Raymond Lacombe 34800 CLERMONT L'HERAULT

Téléphone : 04.67.44.39.74 / Télécopie : 04.67.44.38.97

Messagerie électronique: contact@coeur-herault.fr / site Internet : www.coeur-herault.fr

réalisable avec peu de financements : il suffit d'acheter un fonds qui serait diffusé de façon tournante en différents points du territoire.

La vente d'œuvres ne suffit néanmoins pas à faire vivre les créateurs. Elle doit être associée à la commande publique. Le Pays ne peut lui-même pas passer ce type de commande, mais une sensibilisation pourrait être envisagée auprès des collectivités locales.

Une réflexion sera également à mener sur la teneur d'une manifestation culturelle qu'il faudrait envisager pour valoriser les œuvres et lieux de diffusion patrimoniaux.

Actions identifiées : création d'une « artothèque », sensibilisation à la commande publique, création d'une manifestation culturelle sur les arts plastiques.

3) Les équipements culturels

Les participants s'accordent sur le besoin d'un équipement centralisateur qui rassemblerait éducation (école d'arts plastiques), création et diffusion. Les artistes pourraient également y trouver des informations (formations) et se rencontrer. Ce lieu structurant sera à définir. Certaines idées sont avancées : réhabilitation de friches industrielles (cf. friche de la Belle de Mai à Marseille qui associe diffusion, création, rencontres et fédère d'autres lieux existants pour s'appuyer sur le territoire), Technoparc, Villeneuve... Il existe plusieurs lieux qui conviendraient sur le territoire mais cela nécessitera des financements importants pour la réhabilitation.

La question de la gestion du lieu est également abordée : peu de collectifs fonctionnant dans le temps, quels artistes auraient la volonté et seraient en capacité de gérer un tel équipement ? L'accompagnement d'une collectivité locale de type communauté de communes semble évident.

Parallèlement à cet équipement structurant, un appui sur un réseau de différents lieux de qualité existants est à mettre en place. Sont notamment évoqués : Village des Arts et Métiers à Octon, Espace des Pénitents et chapelle de Gorjan à Clermont l'Hérault... L'animation de ces lieux devra être réfléchie.

Action identifiée : création d'un lieu structurant à déterminer, en lien avec différents lieux existants sur le territoire.

4) Les artistes

Une distinction est à faire entre artistes professionnels ou semi-professionnels et amateurs (loisirs). Il apparaît une ambiguïté sur la définition d'un professionnel, le critère fiscal ne prévalant pas de la qualité du travail artistique.

Il serait souhaitable de recenser les artistes professionnels du territoire, et de rendre cette base de données accessible et réactualisable sur Internet, par exemple par le biais d'un site dédié à la culture. Des liens vers les sites Internet des artistes permettraient d'améliorer la vente de leurs créations.

Un document recensant les artistes pourrait également être édité, de même qu'une négociation serait à engager avec les offices de tourisme du territoire pour que les artistes puissent être recensés dans les documents touristiques.

Les créateurs ont également des besoins en formation : savoir monter des dossiers de subvention, connaître les réseaux, le fonctionnement d'un territoire, créer un site Internet, etc.

Actions identifiées : recensement dynamique, formation.

3) Hiérarchisation des objectifs

Les objectifs proposés ayant été débattus et commentés, il est proposé aux participants de les hiérarchiser afin d'établir des priorités.

Malgré la difficulté de l'exercice, le lieu structurant apparaît comme une priorité, d'autant qu'une école d'arts plastiques. La création d'une artothèque, en lien avec le recensement des artistes du territoire, est également privilégiée.

Au-delà de l'objectif de la réunion, la problématique de la prise de la compétence culturelle par les communautés de communes est évoquée. Il apparaît également que certains participants connaissent mal le rôle et les compétences des différentes intercommunalités, notamment du Pays.

Les participants sont remerciés de leur présence à ces réunions thématiques qui permettront de rédiger un cadre général. Ils sont informés que des groupes de travail seront constitués au cours de l'année 2008, afin d'approfondir les pistes d'actions évoquées, dans le cadre des objectifs généraux qui auront été fixés par le schéma culturel.

Il est entendu que les nouvelles actions dégagées ne remettent pas en question l'existant, déjà validé par ailleurs.

Pays Cœur d'Hérault

18 avenue Raymond Lacombe 34800 CLERMONT L'HERAULT

Téléphone : 04.67.44.39.74 / Télécopie : 04.67.44.38.97

Messagerie électronique: contact@coeur-herault.fr / site Internet : www.coeur-herault.fr